

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1994/38
25 mai 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-sixième session
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

MESURES A PRENDRE POUR LUTTER CONTRE LE RACISME ET
LA DISCRIMINATION RACIALE, ET ROLE DE LA SOUS-COMMISSION

Lettre datée du 27 avril 1994, adressée au Président
de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures
discriminatoires et de la protection des minorités
par le Président du Comité pour l'élimination
de la discrimination raciale

J'ai l'honneur de vous informer qu'à sa quarante-quatrième session, tenue du 28 février au 18 mars 1994, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a examiné la recommandation contenue dans la résolution 1993/3, de la Sous-Commission, tendant à ce qu'une réunion conjointe de la Sous-Commission et du Comité soit organisée en août 1994.

Les membres du Comité étaient d'avis qu'une réunion conjointe avec la Sous-Commission serait extrêmement utile à condition qu'elle soit bien préparée. Ils estimaient toutefois qu'il ne serait pas opportun de la programmer pour 1994, le programme de travail de la prochaine session du Comité (1er-19 août 1994) étant très chargé.

Je proposerais par conséquent que les présidents du Comité et de la Sous-Commission et un ou deux membres de leurs bureaux respectifs se réunissent au mois d'août prochain pour se concerter en vue d'une réunion conjointe des deux organes qui se tiendrait en août 1995.

GE.94-12743 (F)

Ce serait l'occasion de préciser encore les objectifs de la réunion conjointe et de déterminer les mesures que pourraient prendre les membres des deux organes et le Secrétariat pour assurer une bonne préparation de la réunion.

Le Président du Comité pour l'élimination
de la discrimination raciale

(Signé) : Ivan Garvalov